

**OBJET :**  
**DEMANDE D'AIDE**  
**FINANCIERE**  
**AUPRES DE LA**  
**CAF DANS LE**  
**CADRE DU**  
**PROJET**  
**HANDICAP 2018**  
**POUR LES**  
**STRUCTURES**  
**PERISCOLAIRES**  
**DE JEAN MOULIN**  
**ET PROSPER**  
**ESTIEU ET LA**  
**STRUCTURE**  
**EXTRASCOLAIRE**  
**ALSH PROSPER**  
**ESTIEU**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 16.05.2018

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 16.05.2018

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **28 MAI 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. BOUILLEUX Denis donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

Dans le cadre des actions de la Direction Éducation Jeunesse, les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) participent à des projets liés au développement des enfants et des jeunes, notamment en situation de handicap.

Pour 2018, dans la continuité des actions engagées pour l'accueil de tous les enfants, la ville propose de développer un accueil personnalisé dans le cadre du projet financé par la Caisse d'Allocations Familiales intitulé « Être Différent ». L'objectif est de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap par un projet spécifique sur des structures périscolaires et extrascolaires notamment sur :

- L'accueil périscolaire de Jean Moulin,
- L'accueil périscolaire de Prosper Estieu
- L'accueil extrascolaire de Prosper Estieu

Ce projet s'articule autour de trois axes principaux :

- mise en place d'un projet d'accueil individualisé : rencontre, accompagnement, échanges et suivi avec les familles et le jeune public accueilli,
- création d'actions permettant la sensibilisation aux problématiques liées au handicap,
- consolidation du travail de transversalité et d'échanges d'informations mis en place avec les structures locales et les professionnels encadrants.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé comme suit :

	Coût prévisionnel	Participation familles	Participation Ville	Subvention C.A.F.
Périscolaire J. Moulin	19 280 €	0 €	9 280 €	10 000 €
Périscolaire P. Estieu	6 548 €	0 €	1 548 €	5 000 €
Extrascolaire ALSH P. Estieu	22 035.39 €	2 000 €	10 035.39 €	10 000 €
<b>Total</b>	<b>47 863.39 €</b>	<b>2 000 €</b>	<b>20 863.39 €</b>	<b>25 000 €</b>

Le coût prévisionnel de cette action est de 47 863.39 €, M. le Maire propose ainsi de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aude pour obtenir une aide de 25 000 € pour soutenir ce projet élaboré par la Direction Éducation Jeunesse.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** les propositions présentées par Monsieur le Maire.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la demande d'aide financière auprès de la C.A.F. dans le cadre du projet « ÊTRE DIFFERENT 2018 » et tout autre document s'y afférent.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 22 mai 2018.

Le Maire,



Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :  
**25 MAI 2018**  
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :  
**25 MAI 2018**  
Par publication le :  
**28 MAI 2018**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

P/s



Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 25/05/2018  
N°011-211100763-20180522-2018-126-DE